



Problème d'écran TV Sony LCD 138cm hors garantie mais que 6 ans

Par **stefalois**, le **05/11/2016** à **12:25**

Madame, Monsieur,

J'ai acheté un Téléviseur de marque Sony LCD 138 cm il y a maintenant 6 ans. Mon souci est que l'écran de celui-ci est mis à être défectueux. J'ai acheté ce produit 2699 Euros. Avec une garantie de deux ans. Le magasin où j'ai acheté ce produit n'est plus en activité aujourd'hui. Je me suis donc retourné vers Sony France. Je leur ai fait un courrier avec facture et photos du problème lié à l'écran. En leur indiquant bien que je n'avais fait aucun devis car j'avais un doute sur le fait que mon produit soit HS. J'ai donc constitué un dossier auprès de Sony sans devis. En leur signalant qu'en plus du risque que mon produit soit HS il faut que j'engage d'autres frais dans un devis. Sony m'a répondu qu'il fallait obligatoirement un devis pour que Sony fasse un geste commercial. Donc j'ai réalisé ce devis 50 Euros. Sony me répond aujourd'hui que leur garantie n'est que sur 2 ans. Et rien n'empêche leur produit de tomber en panne malgré leur bonne qualité. Donc aucun geste commercial de leur part. Je leur ai précisé que ce sont eux qui avaient un peu obligé un devis alors qu'il connaissait la réponse. De plus si j'avais pris une garantie de cinq ans rien n'y aurait changé. Je que je déplore c'est que le produit soit HS, non réparable. Je leur ai fait une autre réponse en leur précisant bien ma démarche sans devis. Je compte faire un courrier à la direction de Sony. Un produit à ce prix considéré HS à l'âge de 6 ans est limite.. J'aimerais connaître vos conseils liés à ce sujet.

Cordialement

Mme PRAS

Mail: alpernman@gmail.com

Par **youris**, le **05/11/2016** à **13:32**

bonjour,

si votre téléviseur n'est plus sous garantie, le fabricant n'a aucune obligation de vous indemniser sauf à faire un geste commercial surtout après 6 ans.

salutations